

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GEORGES-D'AURAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 MARS 2025

Le 06 mars 2025 à 19h30, le conseil municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 1^{er} mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain GARNIER, Maire

Présents : Alain GARNIER, Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE

Absent(s) excusé(s) : Simone DOUBLET, Claudine PASTRE

Absent(s) : Grégory PITOT, Martine GIRE, Aurélie BARLIER

Pouvoir(s) : Claudine PASTRE à Alain GARNIER

Secrétaire de séance : Georges BERINGER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2025
 2. Délibération : présentation des nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement suite à la réunion du SGEB pour choix sur restitution ou non des compétences eau et assainissement
 3. Délibération : devis pour matériel adapté à personne en situation de handicap suite notification accord subvention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique)
 4. Délibération : démolition ou rapport du château d'eau de l'école
 5. Délibération : devis borne numérique touristique suite vandalisme
 6. Information : validation devis pour fourniture et pose d'hydrant route du Val d'Allier
 7. Délibération : demande de subvention de l'ADMR
 8. Divers
-

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

9. Délibération : signature d'une convention de servitude à Malgascon
10. Délibération : actualisation du plan de financement prévisionnel de la construction de la nouvelle mairie demandée par la Région Auvergne Rhône Alpes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Délibération présentation des nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement suite à la réunion du SGEB pour choix sur restitution ou non des compétences eau et assainissement

Une décision sera prise après audition de 2 entreprises (Syndicat des Eaux de Vissac-Auteyrac et Véolia) susceptibles de gérer nos réseaux Eau et Assainissement le lundi 17 mars 2025.

3. Délibération : devis pour matériel adapté à personne en situation de handicap suite notification accord subvention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Pour l'achat d'une tondeuse débroussailleuse, d'une débroussailleuse à batterie et d'un souffleur d'un montant total de 7 805 € HT (SARL Chapuis à Paulhaguet) le Fonds pour l'Insertion des Personnes

Handicapées dans la Fonction Publique accorde une subvention de 6 035,04 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents (plus le pouvoir) l'achat de ces différents matériels.

4. Délibération : démolition ou rapport d'expertise du château d'eau de l'école publique

Le choix de la démolition est voté à la majorité des membres présents (plus le pouvoir) et une abstention (Gilles BERINGER). Pour cette démolition, deux devis ont été reçus : entreprise Delorme (13 400 € HT) et entreprise Chambon (18 450 € HT). La démolition interviendra pendant les grandes vacances scolaires et sera réalisée par l'entreprise Delorme.

5. Délibération : devis borne numérique touristique suite vandalisme

La réparation de la borne numérique touristique installée vers les toilettes publiques, détériorée suite à vandalisme, s'élève à 2 437 € HT.

Le choix de la déclaration à l'assurance Groupama avec une franchise de 896 € est votée à la majorité : 4 voix dont le pouvoir, 1 abstention (Christine PEGHAIRE) et 1 voix contre (Georges BERINGER).

6. Délibération : signature d'une convention de servitude à Malgascon

Suite à la demande de trois propriétaires du village de Malgascon pour la réalisation d'une canalisation d'eau passant sous le chemin du village afin de desservir en eau potable les parcelles situées au-dessus dudit chemin, une convention de servitude sera signée entre les pétitionnaires et la Mairie de Saint-Georges-d'Aurac. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (plus le pouvoir), autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

7. Délibération : actualisation du plan de financement prévisionnel de la construction de la nouvelle mairie demandée par la région Auvergne Rhône Alpes

La région Auvergne Rhône Alpes demande l'actualisation du plan prévisionnel de financement de la construction de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes délibérations concernant la construction d'une nouvelle mairie. Il indique également que la délibération n° 2025/02/01B, concernant l'attribution d'un marché public, permet de connaître plus précisément le montant des travaux.

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser le plan de financement comme présenté en annexe afin de tenir compte de ces derniers montants validés.

Délibération votée à l'unanimité plus pouvoir des membres présents.

8. Délibération : demande de subvention de l'ADMR de Paulhaguet

Suite à une réorganisation de ses services, l'ADMR de Paulhaguet demande une subvention aux communes de son territoire. Le conseil municipal décide de lui accorder une subvention de 100 €.

9. Divers :

• Information : validation devis pour fourniture et pose d'hydrant route du Val d'Allier

Suite à la dépose de la borne incendie située route du Val d'Allier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis fourni par le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois pour la pose d'une bouche d'incendie en lieu et place de la borne (coût : 1 728,27 € HT).

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
Alain GARNIER

Le secrétaire de séance,
Georges BERINGER